

	Conseil communal de Servion Procès-verbal de la séance du 23 juin 2025 <i>Salle communale, Les Cullayes</i>	
Présidente :	Mme Christine Mueller	
Secrétaire :	Mme Svetlana Antenen	
Scrutateurs :	M. Patrick Allenbach (suppléant)	
	Mme Claire Sarbach	
Ouverture de la séance :	19H01	
Nombre de conseillers :	Assermentés :	46 puis 48
	Quorum :	24 puis 25
	Présents :	37 puis 39
	Absents :	9
	Assermenté en séance :	2
	Majorité de séance :	19 puis 20

Ouverture de séance : Mme Christine Mueller :

La présidente souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers, aux membres de la Municipalité et de l'administration communale, aux membres de la presse.

1. Appel nominal

Mme Svetlana Antenen, secrétaire du Conseil, procède à l'appel nominal.

La présidente indique qu'à la suite des quatre démissions récentes et avant les deux assermentations à venir, le Conseil est actuellement composé de 46 membres. Le quorum est atteint et la majorité de la séance est fixée à 19.

La séance est donc ouverte selon l'article 53 du Règlement du Conseil communal.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du PV de la séance du 6 décembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

4. Assermentation de deux nouveaux membres du Conseil

La présidente informe l'assemblée que le Bureau du Conseil a pris acte de quatre démissions. Aux démissions déjà annoncées de M. Jean-Louis Glardon et de M. Raymond Vauthy, s'ajoute celle de M. Jean-Claude Chamorel. Par ailleurs, M. François Henry, élu à la Municipalité, est réputé démissionnaire conformément aux dispositions en vigueur.

Les deux « viennent-ensuite » figurant sur la liste électorale sont M. Alexandre Levet et Mme Laura Riusech.

La présidente appelle ces deux personnes et leur donne lecture du serment. M. A. Levet et Mme L. Riusech se lèvent et prêtent serment devant l'Assemblée. La présidente leur souhaite une chaleureuse bienvenue et leur remet la documentation relative à la séance.

Le Conseil est désormais composé de 48 membres, dont 39 présents à cette séance. La majorité requise pour la validité des décisions est dès lors de 20 voix.

5. Communications du Bureau du Conseil

Nouveau règlement du Conseil

La présidente informe que le Bureau du Conseil a finalisé, en décembre 2024, le projet du nouveau règlement du Conseil. Ce texte a été validé par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC), ainsi que par la Municipalité.

Cependant, ce texte entre en contradiction avec le projet cantonal de nouvelle Loi sur les communes, dont l'entrée en vigueur, initialement prévue pour juin 2026, a été repoussée en raison d'une forte opposition, notamment des petites communes.

Dans ce contexte, le Bureau et la Municipalité ont décidé de reporter la mise au vote du nouveau règlement du Conseil afin d'attendre les modifications légales à venir. Le travail de fond étant déjà réalisé, les ajustements nécessaires pourront être apportés en temps voulu.

Dans ce contexte incertain, le Bureau reprendra prochainement les discussions avec la Municipalité, en vue d'examiner l'opportunité de présenter le texte au Conseil communal d'ici la fin de l'année.

La présidente adresse ses remerciements aux membres du Bureau pour la qualité et la rigueur du travail accompli.

Prochaine législature

La présidente rappelle que la dernière année de la législature commence, et les élections communales sont prévues pour mars 2026.

Les préparatifs débiteront prochainement. Une séance d'information aura lieu en novembre pour les personnes intéressées à se porter candidates. La date exacte de cette séance sera fixée et communiquée bientôt.

La Municipalité et le Bureau du Conseil ont décidé de maintenir le nombre de membres du Conseil communal à 50 pour la prochaine législature (2026 - 2031). Conformément aux exigences du Canton, 18 « viennent-ensuite » devront également être désignés, portant le nombre total d'élus à 68.

La présidente invite les membres du Conseil à encourager les personnes potentiellement intéressées et elle se tient volontiers à disposition pour toute demande d'information.

Élections et votations

Le Bureau a géré les dernières votations en février (il n'y a pas eu en mai) à l'aide du système de dépouillement automatique SuisseVote, qui a très bien fonctionné. À la fois rapide et fiable, il sera particulièrement utile lors des élections communales à venir.

6. Élection d'un-e membre du Bureau du Conseil

À la suite de la démission de M. Jean-Louis Glardon du Bureau, le Conseil est appelé à élire un nouveau membre.

La présidente rappelle le rôle du Bureau qui est d'organiser le travail du Conseil, les relations avec la Municipalité et de surveiller la bonne tenue des processus de vote au sein du Conseil. Un autre rôle important du Bureau est de fonctionner comme Bureau électoral. Avec 3 à 5 dimanches de votations fédérales par an, le Bureau assume un travail conséquent. En cette fin de législature, le Bureau sera en outre fortement mobilisé par les élections communales de mars 2026.

Mme Claire Sarbach se propose en tant que scrutatrice. Elle est élue à l'unanimité par acclamation.

La présidente ouvre ensuite l'appel à candidatures pour la fonction de suppléant-e. M. Serge Theintz se présente et est également élu à l'unanimité par acclamation.

7. Élection d'un-e membre de la Commission de gestion

À la suite de la démission de M. J-C. Chamorel de la Commission de gestion, il est nécessaire d'élire un-e membre.

La présidente rappelle brièvement le rôle de la Commission de gestion. Composée de 3 membres et 2 suppléant-e-s élu-e-s pour la durée de la législature, elle concentre son travail

en principe une fois par an. Elle examine le rapport de gestion et les comptes de l'année précédente, ainsi que le rapport de révision. Ensuite un rapport est présenté au Conseil communal, dans lequel la Commission expose son travail de contrôle et peut formuler des suggestions d'amélioration à la Municipalité, sans caractère contraignant.

Mme Philippa King Rojo se porte candidate. Elle est élue à l'unanimité par acclamation.

8. Élections statutaires (Bureau, vice-présidence et présidence du Conseil)

La présidente rappelle que selon le Règlement du Conseil, articles 13 et 14, qui stipulent que à l'exception de la secrétaire, nommée pour la durée de la législature, le Conseil doit élire ou réélire les membres du Bureau, c'est-à-dire deux scrutateurs·trices et deux suppléant·e·s, le ou la vice-président·e et le ou la président·e du Conseil.

Scrutateurs et scrutatrices membres du Bureau

Mme Rosa Aeschlimann, bien qu'absente, a exprimé son souhait de poursuivre son mandat en tant que scrutatrice. Elle continuera donc à siéger aux côtés de Mme C. Sarbach, récemment élue.

M. Patrick Allenbach, scrutateur suppléant, annonce qu'il doit renoncer à son poste en raison de son prochain déménagement. La présidente le remercie pour le travail accompli et ouvre un appel à candidatures pour le remplacer.

M. Barthélémy Agaësse se porte candidat et est élu.

A l'issue de ce point, la composition du Bureau du Conseil est la suivante :

- Mme R. Aeschlimann – réélue scrutatrice
- Mme C. Sarbach – élue scrutatrice
- M. S. Theintz – élu suppléant
- M. B. Agaësse – élu suppléant

Toutes et tous sont élu·e·s ou réélu·e·s par acclamation de l'assemblée.

Vice-présidence

La présidente rappelle que la fonction de la vice-présidence consiste à suppléer en cas d'absence de la présidence et de participer activement au travail du Bureau du Conseil.

M. Erwann Guillet exprime son souhait de poursuivre cette tâche. Il est réélu par acclamation en tant que vice-président et la présidente le remercie pour la collaboration fructueuse.

Présidence

La présidente, Mme C. Mueller, exprime son souhait de poursuivre son engagement jusqu'à la fin de la législature et présente sa candidature.

Elle est réélue par acclamation et adresse ses remerciements au Conseil pour la confiance renouvelée, tant à son égard qu'à celui de l'ensemble du Bureau du Conseil.

9. Préavis municipal n° 01-2025 : 1^{ère} partie – Comptes 2024, 2^{ème} partie – Rapport de gestion de l'année 2024

La présidente précise que les deux parties du préavis seront traitées en bloc et soumises à un vote unique.

Mme Corinne Mérat, rapporteuse de la Commission de gestion, lit le résumé du rapport de la Commission. Trois éléments principaux en ressortent :

- Le budget initial prévoyait un excédent de revenus de 1'900 fr. ; les comptes présentent finalement un excédent de 125'469 fr.
- Le résultat financier de l'année 2024 est excellent et a permis de procéder à des amortissements supplémentaires pour un montant de 636'279 fr.
- La marge d'autofinancement correspond à 990'981 fr. Bien qu'elle reste confortable, elle est en diminution par rapport à la moyenne des quatre dernières années, qui s'élève à 1'289'255 fr.

La Commission remercie M. Jérôme Oberson, syndic, ainsi que Mme Patricia Dutoit, boursière, pour la qualité des échanges et la clarté des réponses fournies. Elle félicite la Municipalité pour la bonne administration de la commune et de ses finances et recommande l'acceptation du préavis.

Personne ne demandant la parole, l'assemblée passe au vote. Le préavis municipal n° 01-2025 est accepté à l'unanimité.

10. Préavis municipal n° 02-2025 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2026

M. Richard Sermier, président-rapporteur, lit le rapport de la Commission des finances.

La Commission s'est réunie le 3 juin 2025 et, à cette occasion, a rencontré le syndic, qui a répondu à ses questions et fourni les précisions nécessaires.

Dans un contexte économique incertain, la Municipalité propose de maintenir les taux d'imposition actuels afin d'assurer la stabilité financière de la commune. Deux exceptions notables sont mentionnées :

- L'impôt sur les chiens passe de 50 fr. à 80 fr. pour couvrir les frais spécifiques liés à leur gestion ;
- L'impôt sur les divertissements fait l'objet d'une clarification concernant les exonérations accordées aux sociétés locales.

La Commission salue la prudence et l'équité fiscale de ces mesures et recommande l'acceptation du préavis tel que présenté.

Mme Mary Claude Pittet-Monod demande des précisions sur l'augmentation de l'impôt sur les chiens. Elle souhaite connaître le montant non couvert par l'impôt actuel ainsi que le détail des dépenses liées à la gestion des chiens : quels types de frais y sont inclus ? Elle s'interroge

également sur le choix d'intégrer cette modification dans le préavis sur l'arrêté d'imposition, au lieu de présenter un préavis « ad hoc ».

Le syndic explique que les coûts relatifs s'élèvent à environ 2'500 fr. par an pour l'achat des sacs à déjections canines et à près de 8'000 fr. par an pour le travail de ramassage des déchets effectué par le personnel de la voirie. L'augmentation proposée s'inscrit dans le principe du « pollueur-payeur ».

Mme M. C. Pittet-Monod remercie le syndic pour ses explications tout en précisant qu'elle espère que cette augmentation sera allouée pour un supplément d'activité pour le personnel communal.

Le syndic répond qu'il ne s'agit pas d'une augmentation salariale, cette mesure permettant uniquement de couvrir l'achat du matériel et les heures de travail liées à cette tâche. Il ajoute qu'un comparatif a été réalisé avec d'autres communes de la région et le montant proposé reste raisonnable, car certaines d'entre elle pratiquent un impôt annuel de 100 fr.

Mme Corinne Mérat demande combien de chiens sont actuellement déclarés dans la commune. Le syndic lui répond qu'ils sont un peu plus de 200.

Plus personne ne demandant la parole, l'assemblée passe au vote.

Le préavis municipal n° 02-2025 est accepté avec une voix contre.

11. Informations des délégations aux associations intercommunales

ASIJ – Association scolaire intercommunale du Jorat

Mme Aurélie Guillet, déléguée, relaie les informations communiquées à la séance du 11 juin 2025.

- Comptes 2024 et Rapport de gestion

Le préavis concernant les comptes 2024 et le rapport de gestion a été accepté.

Les comptes présentent les résultats suivants : les charges totales s'élèvent à 9'398'877.64 fr. (inférieures au budget), les revenus correspondent à 846'049.80 fr., et les charges réparties entre les communes s'élèvent à 8'552'827.84 fr. (également inférieures au budget).

Par rapport à l'année 2023, les charges à répartir ont augmenté de 1,95%. Le coût par élève est presque stable, passant de 4'666.09 fr. en 2023 à 4'701.94 fr. en 2024.

La diminution des coûts effectifs par rapport au budget 2024 est principalement due à la baisse des intérêts sur les emprunts, ainsi qu'à une réduction des charges liées aux bâtiments et aux transports.

- Communications du Comité de direction

Le préavis relatif au collège Gustave Roud est désormais clos avec un coût final de 34'290'957 fr. (inférieur au montant voté de 38'268'000 fr.).

L'installation des panneaux photovoltaïques sur le toit du collège du Raffort a également été achevée à l'automne 2024 avec des résultats pleinement satisfaisants. Le coût total des travaux de 158'436 fr. est inférieur au montant prévu de 240'000 fr.

L'entretien et les transformations des bâtiments entraîneront des chantiers dans les mois et années à venir. De nouveaux préavis seront présentés prochainement.

Face à l'augmentation du nombre d'élèves, des réouvertures de classes sont prévues à Vuillens et Ropraz pour les deux prochaines années. La pose des éléments modulaires est envisagée dès 2028, une enquête étant en cours auprès des communes pour définir les emplacements possibles.

Enfin, un renouvellement du service de transport scolaire est prévu pour la période 2026-2030. À la suite de l'appel d'offre, le prestataire retenu sera déterminé à l'automne 2025.

- Communications du directeur de l'EPS du Jorat, M. Cédric Béguin.

Un travail a été mené avec tous les élèves de la 1P à la 11S autour des thématiques telles que l'affirmation de soi, la gestion de la pression liée aux réseaux sociaux, ainsi que la prévention du harcèlement.

Le projet de spectacle sur scène a été mis en place cette année à Savigny, la prochaine édition sera à Forel.

Le projet « Concept 360 » est en cours de développement pour créer une plateforme qui permettra de répondre à la diversité des besoins des élèves ; la mise en place est prévue d'ici 2 à 3 ans.

AIESFE – Association intercommunale de distribution d'eau de Servion – Ferlens – Essertes

M. Bernard Burri, délégué, informe que la séance de l'Assemblée aura lieu le mercredi suivant et que les informations y relatives seront communiquées lors de la prochaine séance du Conseil communal.

M. B. Agaësse adresse une question à la Commission des eaux concernant les compteurs électroniques. Il souhaite savoir si ces compteurs disposent d'un historique détaillé, et, le cas échéant, quelles sont les pratiques en matière de collecte, d'utilisation, de vente et de protection des données. Il exprime ainsi ses inquiétudes quant aux finalités potentielles de l'exploitation de ces informations, tant pour les compteurs d'eau que pour les compteurs électriques connectés.

M. B. Burri reconnaît la pertinence de la question, mais suggère de l'adresser directement à l'Association afin d'obtenir une réponse précise.

ORPC – Organisation régionale de la protection civile du district Lavaux-Oron

M. Hermann Olivetta, délégué, rapporte qu'il n'a pas pu assister à la séance, tout comme sa suppléante. Il indique ne pas avoir encore reçu le procès-verbal de la séance, mais suppose que la séance portait principalement sur les comptes et le rapport de gestion.

La présidente demande si des représentants de la Municipalité étaient présents. M. Yves Boand, municipal, confirme qu'un préavis relatif aux comptes a bien été présenté et approuvé à l'unanimité lors de la séance. Il ajoute que plusieurs informations ont été communiquées concernant l'année écoulée, sans qu'aucun élément marquant ne soit à signaler.

CCSPA – Association intercommunale du centre collecteur de sous-produits animaux

M. B. Burri, délégué, informe que l'Assemblée annuelle s'est tenue le 26 mars 2025. Les comptes 2024 se clôturent avec un solde positif et le budget 2026 a été adopté. Il précise que les détails des comptes n'ont pas d'intérêt particulier pour la Commune, puisqu'ils n'ont pas d'incidence financière : la Commune ne versant aucune contribution à l'Association qui est entièrement autofinancée. Il relève par ailleurs la présence d'un poste budgétaire intitulé « Élimination des déchets », qui correspond en réalité à une facturation pour une prestation. Enfin, il informe qu'un changement de boursière a eu lieu.

12. Communications de la Municipalité

Police des Constructions – Mobilité – Forêts

M. Yves Devaud, municipal, présente trois sujets.

- Travaux à la suite du glissement de terrain sur le chemin aux Orgevaux (entre Praz à la Tête et le chemin des Planches)

Des travaux de réparation urgents ont été réalisés en mai pour sécuriser le chemin situé sur le territoire de Servion, mais appartenant à la commune de Jorat-Mézières. Cette intervention visait à garantir la sécurité des piétons et du trafic, tout en offrant un chantier formateur de proximité aux apprentis de l'École des forestiers-bûcherons du Mont-sur-Lausanne. Une entreprise privée a également été mandatée pour les travaux mécaniques.

Les travaux, menés sur une semaine, ont permis de renforcer le terrain et rendre le chemin à nouveau praticable.

Le financement a été réparti à parts égales entre les deux Communes. A cette occasion, une nouvelle convention a été signée en remplacement de celle de 1901, précisant la propriété et les servitudes. Une subvention cantonale couvrant 60 % des coûts a été obtenue, avec l'accord d'un inspecteur forestier.

Mme C. Mérat souhaite connaître le montant des travaux. M. Y. Devaud répond que le coût final exact n'est pas encore connu, les factures n'ayant pas toutes été reçues. Toutefois,

l'estimation actuelle se situe entre 30'000 fr. et 36'000 fr., avant déduction de la part de Jorat-Mézières et les 60% couverts par la subvention.

- Étude « Paysage & Patrimoine »

Dans une démarche de valorisation et de sauvegarde du patrimoine paysager, la Commune de Servion participe à une étude intercommunale intitulée « Paysage & Patrimoine ». Lancée en février 2025 en collaboration avec six autres communes de la région (Forel, Jorat-Mézières, Maracon, Montpreveyres, Puidoux et Savigny), cette étude vise à recenser et reclasser les anciennes fermes situées hors zones à bâtir, souvent laissées à l'abandon, en vue de leur réaffectation.

Actuellement, ces bâtiments sont généralement limités à deux logements malgré un fort potentiel de transformation. L'objectif est de permettre leur rénovation dans le respect des contraintes architecturales (tuiles, ouvertures, gabarits, etc.) et de favoriser la création de logements supplémentaires, tout en évitant la destruction de ces bâtiments au profit d'immeubles. Cette démarche facilitera également l'accès à des financements pour les propriétaires.

Le projet, soutenu par la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) et mené par le bureau Esplanade Aménagement à Lausanne, est financé par les communes participantes. La fin de l'étude est prévue pour 2026, avec une mise à l'enquête en 2027. À ce jour, plus de 400 bâtiments transformables ont été identifiés, dont 33 à Servion.

M. P. Allenbach demande si cette démarche concerne les fermes privées ou celles appartenant à la Commune. M. Y. Devaud confirme qu'il s'agit bien de fermes privées.

M. Claude Lelièvre souhaite savoir si les propriétaires ont déjà été informés de l'étude. M. Y. Devaud explique que le bureau Esplanade Aménagement prendra directement contact avec eux. Pour le moment, seules des observations extérieures ont été effectuées ; une analyse détaillée de chaque bâtiment, accompagnée d'explications aux propriétaires, interviendra ultérieurement.

M. B. Agaësse salue l'initiative, tout en soulignant la difficulté d'aménager des logements dans des granges dépourvues de fenêtres. M. Y. Devaud précise que le projet vise à valoriser le volume existant et que l'accès à la lumière naturelle sera un critère important dans l'octroi des permis de construire. Il rappelle également que ce projet répond à un enjeu majeur pour le Canton, confronté à une pénurie de logements, puisqu'il offre un potentiel de création de plusieurs centaines d'appartements.

M. Farhat Rais évoque des cas de transformations où des ouvertures ont été autorisées pour des étables, mais refusées pour des logements, citant notamment un exemple sur la Côte. M.Y. Devaud rappelle qu'il s'agit ici d'une démarche régionale, et non cantonale.

M. C. Lelièvre s'interroge sur l'intégration des 33 fermes dans le nouveau plan d'aménagement communal (PACom). Il insiste sur la nécessité de faire preuve de prudence face aux risques liés à la création de zones industrielles, notamment concernant certains investisseurs dont la présence pourrait rendre situation difficilement maîtrisable.

M. Y. Devaud répond que le PACom facilitera la gestion du patrimoine, étant donné qu'il n'y aura qu'un seul règlement ; il précise également que les zones d'activité économiques resteront locales. Le syndic ajoute que ces zones ne sont de toute façon pas régies par le nouveau PACom et qu'elles font objet d'une autre étude régionale.

- Règlement sur les arbres

Un travail est en cours entre la Municipalité et la Commission ad hoc. Après plusieurs échanges avec le Canton, la dernière réponse a été reçue la semaine passée. Les corrections finales restent à apporter. La Municipalité présentera ce règlement lors de la séance du Conseil en octobre. A la même occasion, un règlement relatif au fonds de financement associé, élaboré dans le cadre du Plan énergie et climat communal (PECC), sera également soumis au Conseil pour approbation.

Assainissement – Service des eaux – Manifestations – Informatique – Energie – Durabilité

M. François Henry, municipal, fait le point sur les préavis en cours.

- Étang du Parimbot

Le projet suit son cours. La Municipalité vient de recevoir le plan de gestion, et une séance est prévue avec le personnel de la voirie pour organiser l'entretien de l'étang. Seuls les panneaux didactiques manquent encore, ils seront fournis prochainement par le bureau NATURA.

- Remplacement des canalisations des eaux claires du secteur « Es Veroty » à Les Cullayes

Les travaux sont terminés, la réception est prévue le 15 juillet.

- Lutte contre les inondations - travaux à la STEP de Servion

Le projet est achevé, la réception des travaux se fera également le 15 juillet.

- Lutte contre les eaux claires parasites dans les eaux usés – travaux à Servion

Les remplacements des chambres doubles sont terminés. Il ne reste plus que le chemisage des collecteurs, prévu après le fauchage des champs environnants, à partir du 20 juillet.

- Plan énergie et climat communal (PECC)

La Municipalité remercie la Commission consultative pour son travail sur la proposition des subventions à la population. Le projet est actuellement à l'étude auprès du Canton. Une présentation au Conseil est envisagée pour la séance du 6 octobre.

M. B. Agaësse relaie que plusieurs membres de la Commission consultative sur le PECC s'étonnent du fauchage précoce et complet des talus communaux car cette pratique empêche ces espaces d'atteindre leur plein potentiel en matière de biodiversité. Ils estiment que

plusieurs talus mériteraient une meilleure évaluation écologique (niveau 3 ou 4) et que l'entretien aurait dû être précédé d'une analyse. Étant donné que l'adhésion à la Charte des Talus est inscrite comme un objectif dans le PECC, ils demandent que cet objectif soit reconsidéré pour cette année.

M. F. Henry indique qu'une collaboration est en cours avec le bureau d'étude ASCA, chargé d'analyser la biodiversité de toute la commune, y compris celle des talus. Les résultats sont attendus prochainement, une fois les relevés réalisés à la période optimale.

M. Marcel Ries rappelle l'importance de ne pas négliger la sécurité routière lors de la revalorisation des talus.

M. F. Henry confirme que la sécurité reste prioritaire et est bien prise en compte dans la Charte.

- Remerciements à l'équipe des Jardinables

M. F. Henry félicite Mme Stéphanie Braillard et son équipe pour l'organisation de la fête le 24 mai à la place des Tilleuls à Les Cullayes. L'assemblée applaudit l'initiative.

Instruction publique – Affaires sociales – Routes – Parkings – Éclairage public

M. Yves Boand, municipal, fait le point de l'état d'avancement des chantiers routiers.

- Travaux sur l'axe RC 637-638 – Les Cullayes : la route de Mollie-Margot, la route du Signal et la route de Montpreveyres

Certaines canalisations sur la route de Montpreveyres doivent être remplacées en raison de leur dégradation. Par ailleurs, un prolongement du trottoir est prévu sur la route de Mollie-Margot, en direction de la forêt. La pose de la couche de roulement reste à réaliser, mais la Municipalité a décidé de la reporter à l'année prochaine. En effet, les travaux de construction de villas près du restaurant « Le Raisin » pourraient endommager la chaussée, il est donc préférable d'attendre leur achèvement avant d'appliquer le revêtement final.

- Construction d'un trottoir entre le village de Servion et le Zoo

Les travaux suivent leur cours ; une partie des bordures a déjà été posée.

- Autres projets en cours

Le projet de réfection du chemin du Clos-Joli et de la route du Vieux-Collège devra être présenté lors de la séance du Conseil en octobre ou en décembre de cette année. Un autre projet est également à l'étude : le prolongement du trottoir le long de la route de Servion à Les Cullayes, dans le secteur des villas réalisées par la société Villvert.

Domaines et bâtiments – Déchets - Déchetteries – Protection Civile – Cultes

Mme Monique Ries, municipale, fait le point sur les préavis en cours.

- Remplacement de l'ensemble des fenêtres des bâtiments communaux de l'ancienne poste, de la boulangerie et de la Retraite

Tous les travaux sont terminés. La seule difficulté rencontrée concernait la hauteur de la poignée de la porte d'entrée du jardin d'enfants « Les P'tits Loups », qui devait être adaptée aux normes de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE). Ce point a désormais été résolu.

- Création d'espaces paysagers dans les cimetières de Servion et de Les Cullayes

Mme M. Ries présente ses excuses pour le retard pris dans l'aménagement du cimetière de Les Cullayes. Les travaux viennent d'être achevés ; il reste à laisser pousser l'herbe et quelques plantations seront encore réalisées en automne.

Administration générale – RH – Finances – Police – Défense incendie – Aménagement du territoire

M. J. Oberson, syndic, présente plusieurs sujets d'actualité.

- Nouveau responsable de la voirie

M. Frédéric Nicolet a été engagé pour ce poste, il prendra ses fonctions dans une semaine.

- Patinoire du Centre de Malley

Le syndic souhaite échanger avec le Conseil par rapport à la participation de la commune à la patinoire du Centre sportif de Malley. Il espère que la réponse transmise à ce sujet a été jugée satisfaisante.

M. S. Theintz souligne l'intérêt du rabais de 50% accordé aux écoles et demande si Servion en bénéficie. Le syndic lui répond que ce n'est pas le cas, faute de transport organisé. Il rappelle que la convention en vigueur court jusqu'en 2032, sans possibilité de résiliation anticipée.

M. Agaësse remercie la Municipalité pour sa réponse claire à la question concernant la dénonciation de la convention. Il note avoir déjà fixé un rappel pour le 6 octobre 2030, afin d'évaluer la situation à l'approche de l'échéance. Il souhaite qu'à ce moment-là, un suivi des bénéficiaires, notamment les écoles, soit présenté. Le syndic confirme à nouveau que les écoles ne profitent pas de l'infrastructure.

- Projet de réassociation intercommunale à l'Office de tourisme de Moudon

Le syndic explique qu'un projet de régionalisation de l'office du tourisme de Moudon a été initié auprès de plusieurs Communes environnantes. À l'origine, ce projet impliquait le paiement de plusieurs taxes, ce qui a conduit certaines Communes à refuser d'y participer. La Municipalité de Moudon a donc revu sa proposition, désormais présentée sous la forme d'une convention intercommunale de partenariat.

L'Office du tourisme de Moudon manifeste un vif intérêt pour Servion, notamment en raison de ses atouts touristiques comme le Zoo, le Tropiquarium, le théâtre, ainsi que d'autres activités locales.

Le syndic passe en lecture la lettre de proposition reçue de la part de Moudon ainsi que les points principaux du projet de convention. Selon le projet, l'Office du tourisme prend en charge le marketing, la communication, l'accueil, l'information et le développement de l'offre touristique. En contrepartie, les Communes partenaires versent une contribution annuelle de 3.50 fr. par habitant. La convention aurait une durée de trois ans (entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2025), avec possibilité de renouvellement, et une résiliation possible une année à l'avance.

Le syndic précise que la somme nécessaire, soit de 8'000 fr. par année, est disponible dans le budget communal. Toutefois, la Municipalité préfère consulter le Conseil avant toute décision, car les retombées économiques de cette participation sont difficiles à évaluer. Il mentionne que cette collaboration permettrait une meilleure visibilité des manifestations locales sur les supports de communication de l'Office du tourisme.

Le syndic souhaite ouvrir la discussion, en vue d'un vote consultatif.

M. C. Bossel interroge la stratégie touristique actuelle de la Commune et souhaite savoir ce qui est mis en œuvre aujourd'hui pour pouvoir parler d'une réelle alternative.

Le syndic répond qu'il n'y a pas, à ce jour, de stratégie définie, ni de retombées financières concrètes. En cas d'adhésion à la convention, les bénéfices seront principalement indirects (taxes sur le divertissement ou de séjour.)

M. Jérôme Berger demande s'il est possible de comparer les prestations proposées par l'Office de Moudon à celles de Lausanne.

Le syndic répond qu'une telle comparaison est difficile, Lausanne étant une ville beaucoup plus grande et plus dynamique.

M. B. Agaësse indique que, contrairement à son opinion sur le dossier de la patinoire de Malley, il trouve ce projet touristique pertinent dans le contexte actuel.

M. François Clot s'interroge sur l'Office du tourisme d'Oron et se demande s'il n'aurait pas été plus judicieux de créer une synergie avec cette Commune, plus proche que Moudon.

Le syndic répond qu'Oron a déjà validé son adhésion à la convention en question. Actuellement, l'Office de tourisme d'Oron est fermé, mais des discussions sont en cours sur sa réouverture.

M. J. Berger revient sur la finalité du projet : s'agit-il de développer le tourisme à Servion ou de soutenir l'Office du tourisme de Moudon ?

Le syndic estime que les deux objectifs peuvent se rejoindre : Servion, en tant que pôle touristique, pourrait bénéficier de la visibilité assurée par Moudon.

Mme Philippa King Rojo suggère que le site internet renouvelé de l'Office de tourisme de Moudon devrait également promouvoir d'autres atouts de Servion, comme les chemins de randonnée ou le menhir, au-delà des seuls parcs animaliers.

Le syndic partage cette vision et confirme que la Commune doit effectivement veiller à faire promouvoir tous types d'activités disponibles à Servion : de plein air, culturelles et sociales.

À l'issue des échanges, la présidente propose un vote consultatif sur la question suivante : est-ce que le Conseil souhaite que la Municipalité poursuive les démarches en lien avec cette convention ?

La majorité de l'Assemblée se prononce en faveur, avec neuf voix contre.

Enfin, M. Clot revient sur la pertinence géographique du projet et sur la notion du district, estimant qu'une synergie avec Bourg-en-Lavaux aurait pu être plus intéressante que celle proposée avec Moudon. La Municipalité prend note de la remarque.

- Remerciements

En conclusion, le syndic remercie chaleureusement M. Christophe Chaillet, secrétaire municipal, Mme Patricia Dutoit, boursière, ainsi que toutes les commissions pour leur travail relatif aux préavis. Il adresse également ses remerciements au Conseil pour son engagement et pour l'acceptation des préavis présentés.

13. Questions individuelles et vœux

La présidente rappelle que les questions individuelles et vœux à l'adresse de la Municipalité sont libres. La Municipalité est également libre de répondre dans la séance ou dans la suivante. Ces questions et vœux ne peuvent pas donner lieu à un vote.

Mme C. Mérat tient à remercier la Municipalité pour l'effort fourni pour la clarté des résumés de l'état des préavis lors de cette session.

M. S. Theintz interroge la Municipalité au sujet de l'éclairage de la salle de gymnastique du collège de Servion, qui reste régulièrement allumé toute la nuit pendant les week-ends ou les périodes de vacances.

Le syndic confirme que ce problème a effectivement été constaté. La salle de gym, appartenant à l'Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ), est mise à disposition de différentes sociétés. Une clé est gardée au Greffe municipal pour pouvoir accéder au collège et éteindre la lumière. Si cela n'est pas possible, le responsable administratif de l'ASIJ, M. Nicolas Deprez, en est informé. Une autre solution est également envisagée : installer un tube à clés directement à l'école à cet effet.

M. F. Clot souhaite que la présidente passe en lecture la lettre de démission de M. J.-C. Chamorel, conformément à la tradition.

La présidente lit la lettre dans laquelle M. J.-C. Chamorel annonce sa démission en raison de son déménagement hors du canton. Il exprime son souhait de laisser la place à la relève et adresse ses remerciements à la commune de Servion pour les nombreuses années de collaboration.

M. B. Agaësse interpelle la Municipalité au sujet de l'urbanisation rapide et silencieuse observée dans le village de Les Cullayes, et plus largement sur l'ensemble du territoire communal de Servion. Après l'analyse de plusieurs projets récents, il relève l'émergence de véritables petits quartiers à la place d'anciennes fermes ou villas individuelles. Reprenant les préoccupations exprimées par de nombreux habitants, il souligne une inquiétude croissante face à ce qui est perçu comme une perte de l'identité campagnarde et de l'esprit du lieu, au profit d'une densification qui rapproche la commune d'un modèle de banlieue lausannoise.

Quatre problématiques majeures sont identifiées :

- Des dérogations systématiques à la législation sur le patrimoine arboré, alors que de telles exceptions devraient rester ponctuelles et justifiées ;
- Des dérogations répétées à la Loi fédérale sur les abris de protection civile (PC), malgré le déficit déjà constaté dans la commune ;
- Une incompatibilité apparente entre certaines constructions en cours et les objectifs affichés dans la révision du Plan d'affectation communal (PACom), remettant en question la portée et la crédibilité de cette refonte ;
- Une contradiction entre les engagements environnementaux de la commune, notamment dans le cadre du Plan énergie-climat communal (PECC), et les effets négatifs de cette densification sur la biodiversité, les eaux de ruissellement, les finances publiques et la qualité de vie des habitants.

En conclusion, M. Agaësse appelle la Municipalité à assurer une mise en conformité immédiate des projets futurs avec le PACom actuellement en cours d'élaboration. Il demande également l'organisation d'une consultation citoyenne sur la question de la densification.

Le syndic répond tout d'abord à la question relative aux abris PC, en précisant que l'obligation de les construire ne s'applique qu'à partir de 36 pièces, les nouvelles constructions n'étant pas en général concernées.

Concernant la densification, il rappelle que le prix actuel du terrain (environ 1'000 fr./m²) pousse souvent les héritiers à vendre à des promoteurs, qui cherchent à rentabiliser leurs projets. La Commune s'efforce de mieux intégrer ces constructions et d'adapter les projets en respectant le règlement actuel. Les besoins du nouveau PACom ont été analysés par parcelle, dans une optique de préservation des espaces non constructibles. Toutefois, le Conseil d'État encourageant activement la densification, la Municipalité doit jongler entre les pressions des promoteurs, les oppositions des privés et le respect de contraintes légales. Plusieurs décisions ont été portées devant la justice, parfois sans succès.

Il reconnaît que la croissance de la population a un impact fort sur les infrastructures (écoles, routes, canalisations, etc.) et qu'un équilibre reste difficile à maintenir. Il évoque aussi l'arrivée prochaine de la nouvelle Loi sur l'énergie, qui imposera des rénovations coûteuses pour les propriétaires des bâtiments anciens. Enfin, il note que les attentes en matière de logement ont changé : de nombreux acheteurs souhaitent désormais des maisons avec environ 500 m² de jardin pour ne pas devoir entretenir une trop grande surface.

M. Y. Devaud évoque une situation paradoxale en matière des dérogations liées aux arbres, notamment en lien avec la question de la responsabilité en cas d'accident. Il informe que plusieurs accidents survenus dans la forêt font actuellement l'objet des procédures judiciaires. Ce débat concerne également le parc arboré au sein des villages.

M. Agaësse soulève la question de la responsabilité des promoteurs immobiliers en cas d'incident lié à la végétation.

M. Y. Devaud indique que certains promoteurs font appel à des bureaux spécialisés pour mieux définir les plantations et les mesures de compensation, ce qu'il considère comme une démarche positive.

M. B. Agaësse exprime toutefois des doutes quant au niveau d'expertise de ces bureaux. Le syndic complète en signalant qu'à Lausanne, des problèmes similaires sont apparus car certains arbres plantés en milieu urbain ne sont pas adaptés aux conditions spécifiques des villes.

Mme L. Riusech exprime un vœu à la suite d'une fête de voisinage du Vieux Collège et du Vieux Village organisée au mois de mai. L'évènement s'est tenu sur la place de jeux de la Maison de Commune, un lieu de rencontre apprécié des familles. A cette occasion, beaucoup de parents ont exprimé le souhait d'avoir une balançoire adaptée aux enfants en bas âge sur cette aire de jeux.

Mme M. Ries répond qu'un projet d'aménagement est déjà prévu pour compléter les installations sur cette place. Elle prend bonne note de cette demande.

M. C. Bossel, à la suite de la réception d'un courriel de Swisscom annonçant que la fibre optique sera déployée sur le territoire de la commune et devrait être fonctionnelle dès fin 2026, souhaite savoir si la Municipalité est en coordination avec Swisscom pour ces travaux. Le syndic lui confirme qu'une séance d'information a eu lieu avec Swisscom. À cette occasion, il a été précisé que, dans la majorité des cas, les tubes existants seront réutilisés pour l'installation de la fibre optique, sans nécessairement retirer le réseau cuivre. Par ailleurs, la suggestion de la Commission des routes d'ajouter des tubes lors des travaux sur la route de Cullayes a été prise en compte. Ces conduites ont été installées et seront utilisées.

Clôture de la séance :

La séance est levée à 20h50.

La prochaine séance du Conseil aura lieu **le lundi 6 octobre à 19h30.**

Le rendez-vous des commissions ad hoc et finances avec la Municipalité aura lieu le 23 septembre.

La présidente remercie les membres du Conseil.

En souhaitant un bel été et de belles vacances aux participants, la présidente les invite à participer à un apéritif sous les tilleuls et clôt la séance.

La présidente

La secrétaire

Christine Mueller

Svetlana Antenen